



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27 juillet 2018

Dossier complet le :

1er Août 2018

N° d'enregistrement :

F. 974. 12. P. 00 217

1. Intitulé du projet

Dans le cadre du développement de ses activités "réparation navale", PIRIOU REUNION souhaite implanter un dock flottant sur la commune du Port à la Réunion. L'activité sera soumise à autorisation environnementale pour la rubrique 2930 (atelier de réparation et d'entretien de véhicules) des Installations Classées pour la protection de l'Environnement.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PIRIOU REUNION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

David ORRO, directeur général

RCS / SIRET | 8 | 3 | 3 | 0 | 1 | 6 | 7 | 9 | 3 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 |

Forme juridique Société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation	Le projet est soumis à autorisation pour la rubrique 2930-2 (ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie). Le site n'est pas soumis aux directives IED et Seveso 3.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre du développement de ses activités "réparation navale", PIRIOU REUNION souhaite implanter un dock flottant sur la commune du Port à la Réunion. A ce stade, seul un atelier modulaire se trouve déjà sur place. PIRIOU bénéficie d'ores et déjà d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de 1200 m2.

Le projet est soumis à autorisation pour la rubrique 2930.2.a :

Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie pour les activités de vernis, peinture et apprêt (application, cuisson, séchage) dont la quantité maximale de produits susceptible d'être utilisée est supérieure à 100 kg/j.

4.2 Objectifs du projet

PIRIOU est un groupe français fortement internationalisé : actuellement implanté en France, en Pologne, en Algérie, au Nigéria, au Vietnam et au Sénégal.

La construction du Comptoir Naval en janvier 2018 et le projet de dock flottant sur l'île de la Réunion permettra à la société PIRIOU de proposer des services d'entretien et de réparation des bateaux au plus proche de leur client.

L'objectif du projet est de développer le 1er réseau mondial de bases de services aux armateurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pendant la phase de travaux, les impacts seront :

- le bruit, mais limité car les travaux seront réalisés au sein de la zone portuaire en journée. Les habitations les plus proches sont situées à 250 m au sud.
- le trafic routier : les véhicules seront mobilisés sur le quai n°9 le temps de l'installation du dock flottant et pourront momentanément gêner la circulation d'autres véhicules.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site PIRIOU sur la commune de Le Port sera composé de :

- Un atelier modulaire.
- Un dock flottant permettant la réparation et la réfection des bateaux.
- La réhabilitation d'une partie du bâtiment "terminal céréalier" (4 000 m² environ) où seront réalisées des activités de mécanique, tuyauterie, chaudronnerie et soudage.

Cf. document joint en annexe.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La société PIRIOU REUNION rédige en parallèle un dossier d'autorisation unique, dans le cadre de la création de ce dock flottant. La décision de l'Autorité Environnementale relative à la présente demande d'examen au cas par cas sera jointe dans le dossier d'autorisation.

D'après la nomenclature Eau (IOTA), le site est concerné par les rubriques:

- 2.2.3.0 : Rejet dans les eaux de surface, à l'exclusion des rejets visés aux rubriques 4.1.3.0, 2.1.1.0, 2.1.2.0 et 2.1.5.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
2930-2 : Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur concernant les activités de vernis, peinture et apprêt : Autorisation	Consommation maximale de peinture de 600 kg/j
2930-1 : Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur concernant la surface de l'atelier : Déclaration	Atelier dock flottant : 3 200 m2.
2575 : Emploi de matières abrasives : Déclaration	Hydrosablage de 120 kW + cabine de sablage et compresseur de 23 kW
4734-2 : Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Stockage de 230 m3 de gasoil non routier

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Références cadastrales : AD 85 et AM
1478
Port Ouest
97 420 LE PORT

Coordonnées géographiques¹ Long. 55°28'55"85 Lat. 20°93'92"09

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Remarque : le projet n'est pas concerné par ces catégories.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans un rayon de 10 km, le site PIRIOU est entouré de : - 21 ZNIEFF de type I, - 5 ZNIEFF de type II, - 3 ZNIEFF mer de type I, - 1 ZNIEFF mer de type II. Cf. Cartographie en annexe
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Cartographie en annexe
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones couvertes par un arrêté de protection biotope les plus proches sont situées à plus de 33 km de PIRIOU REUNION. Cf. Cartographie en annexe
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site PIRIOU REUNION se situe sur la commune Le Port.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé : - à 1,8 km d'une aire d'adhésion d'un parc national, - à 2,2 km de la zone périphérique de la réserve naturelle de l'étang de Saint Paul, - à 12,7 km d'une réserve biologique intégrale et 13,9 km d'une réserve biologique dirigée. Le site n'est pas localisé au sein d'un espace naturel sensible, où sont définies des protection foncières. Cf. Cartographie en annexe
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le commune n'est pas sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit. Cependant, elle a réalisé une carte du bruit routier et industriel en 2013. Cf. Cartographie en annexe
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé à 7,6 km du patrimoine mondial de l'UNESCO "Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion". Cf. Cartographie en annexe

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans une zone ayant fait l'objet d'une délimitation. La plus proche est située à 5,8 km au sud (Etang de Saint-Paul). Cf. Cartographie en annexe
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune n'est concernée par un PPRN concernant les cavités souterraines, le retrait-gonflement de sols argileux ou les séismes. La commune est soumise à un plan de prévention multirisques (inondations et mouvements de terrain inclus la houle) approuvé de 26 mars 2012. Le site est concerné par un aléa moyen inondation et faible à modéré mouvement de terrain. La commune est soumise à un plan de prévention des risques technologiques (dépôt d'hydrocarbures) approuvé le 12 juin 2014. Le site est localisé à 1 km au sud de la limite du périmètre d'exposition aux risques. Source : géorisques.gouv.fr et DEAL REUNION Cf. Cartographie en annexe
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données BASOL recense sur la commune de Le Port : - 1 site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic (3,4 km du site), - 4 sites en cours d'évaluation (750 m, 1,1 km, 1,5 km et 850 m du site), - 1 site en cours de travaux (2,8 km du site), - 2 sites traités avec surveillance ou restriction d'usage (100 m et 4,6 km du site).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Dans chaque département concerné, la liste de communes incluses dans une zone de répartition des eaux est constatée par arrêté préfectoral. Ces zones sont situées dans le bassin Adour-Garonne (5 sous-bassins et 6 fractions de sous-bassins), dans le bassin Loire-Bretagne (7 sous-bassins), et dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse (2 sous-bassins). Source : eau.france
Dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine. Les plus proches sont : - Forages P11 et P11 bis à 1,9 km, - Forages F1, F2, F3, F4, F5, F6 à 2,5 km. Cf. Cartographie en annexe
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le PLU, le site est localisé dans le périmètre de protection des monuments inscrits (maisons des ingénieurs). Le site inscrit le plus proche "Ravine Saint-Gilles" se trouve à 12,1 km au sud. Cf. Cartographie en annexe
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de zone Natura 2000 à la Réunion.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche "Ravine du Bernica" se trouve à 8,4 km au sud. Cf. Cartographie en annexe

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seule l'eau de ville sera utilisée pour les besoins industriels et sanitaires.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura aucune modification des masses d'eau souterraines
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne sera pas excédentaire en matériaux (pas de travaux d'excavation, ni de construction).
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas déficitaire en matériaux (pas de travaux d'excavation, ni de construction). Il n'utilisera pas de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les mesures seront prises pour prévenir ces risques. Elles seront présentées dans le dossier de demande d'autorisation.
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné (pas de zone Natura 2000 à la Réunion)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans une zone à sensibilité particulière énumérée au 5.2. Les zones les plus proches sont situées à plus de 1 km. Ce point sera présenté de façon plus approfondie dans le dossier d'autorisation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone sur laquelle sera implantée le dock flottant est un espace maritime anthropisé. Cf. document joint en annexe
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le PLU, le site est compris dans le périmètre d'un stockage d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés. Ceci sera présenté plus précisément dans le dossier d'autorisation. Cf. Cartographie en annexe
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise à un plan de prévention multirisques (inondations et mouvements de terrain inclus la houle) approuvé de 26 mars 2012. Le site est concerné par un aléa moyen inondation et faible à modéré mouvement de terrain. De plus, le projet du dock flottant prévoit une configuration cyclonique. Cf. Cartographie en annexe
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PIRIOU Réunion prendra les mesures nécessaires pour prévenir tout risque sanitaire, vis à vis notamment des rejets liés à l'activité. Ces mesures seront présentées dans le dossier de demande d'autorisation.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'aménagement : les véhicules utiliseront les accès actuels pour accéder au quai n°9. En phase exploitation : le projet ne présentera pas de nuisances significatives.
Nuisances	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'aménagement : la mise en place du dock flottant sera réalisée sur la zone portuaire, d'où peu d'impact sur le public (1ères habitations à 300 m au sud).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation : une campagne de mesure de bruit résiduel a été menée afin de prévoir les limites à respecter dans le cadre de l'exploitation du projet.

Emissions

<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>En phase d'aménagement : absence d'odeurs.</p> <p>En phase exploitation : le projet ne sera pas source d'odeurs nuisibles.</p>
<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>En phase d'aménagement : non concerné.</p> <p>En phase exploitation : les équipements nécessaires au fonctionnement des installations ne génèrent pas de vibration.</p>
<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet n'engendrera pas d'émissions lumineuses. En effet, le dock sera exploité uniquement sur les horaires de jour.</p>
<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>En phase d'aménagement : non concerné.</p> <p>En phase exploitation : le site possède des rejets atmosphériques résultant de la présence des activités de carénage (ponçage, peinture...) Le dossier d'autorisation fournira de plus amples informations sur cet aspect.</p>
<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Les eaux pluviales collectées sur les parcelles des ateliers à quai (ancien terminal céréalier et atelier modulaire) seront collectées dans le réseau d'eaux pluviales du port.</p> <p>Les eaux sanitaire seront traitées par les dispositions existantes du Grand Port Maritime de La Réunion.</p>
<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Des eaux industrielles seront générées par le site. Deux options seront étudiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de collecte et de traitement adapté avant rejet des eaux de carénages et de ruissellement dans la mer, - Pompage et traitement par un prestataire agréé.
<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>En phase d'aménagement : les déchets seront repris pas les prestataires.</p> <p>En phase d'exploitation : le site trie ses déchets (Déchets Non Dangereux, Déchets Dangereux) et les fait évacuer par des filières adaptées. Le dossier d'autorisation fournira de plus amples informations sur cet aspect.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le PLU, le site est localisé dans le périmètre de protection des monuments historiques (maisons des ingénieurs).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le dock flottant ne nuira pas au caractère portuaire de son environnement.

Non concerné.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Cf. document joint en annexe

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Non concerné

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Les mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sont :
- Choix de la technologie : le dock flottant ne nécessite pas de travaux d'excavation ou de génie civil contrairement à une cale sèche, pas de contraintes de surface vis-à-vis des installations du port,
 - Choix d'utilisation et d'application des produits les moins nocifs,
 - Traitement des effluents générés sur le site (sur place avec un système adapté ou pompage et traitement par un prestataire agréé).

7. Autoévaluation (ou non) :

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments du projet, nous ne pensons pas que le projet doive faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé <u>ou</u> une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Le document joint permet d'apporter des précisions sur les paragraphes du présent Cerfa que sont les paragraphes : - 4.2 : objectif du projet - 4.3.2 : projet en phase exploitation - 4.4 : procédures concernées - 4.5 : classement ICPE - 5 : sensibilité environnementale - 6.1 : Incidences potentielles - 6.2 : effets cumulés - 8.1 : plans et photographies

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Concarneau

le, 27.07.2018

David Orro / DG PIRIOU REUNION

P.O Christophe LAGATHU / DG PIRIOU SERVICE

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

PIRIOU REUNION SAS

789 rue Amiral Bossé

97420 LE PORT

FRANCE

E-mail : piriou.reunion@piriou.com

SIRET : 833 016 793 0022